

La mairie sera fermée du mardi 20 décembre au mardi 17 janvier inclus. Aucun document d'urbanisme ne sera réceptionné pendant cette période.

En cas d'urgence vous pouvez contacter
Céline Dupré : 06.89.50.35.41
Jean Besnard : 06.78.74.88.77
Philippe Bertheau : 06.81.05.17.99.

Des permanences pourront être assurées sur demande les mardis après-midi.

Vous avez également la possibilité de laisser un message à l'adresse mail chatillon.le.roi@orange.fr

Entretien des espaces verts

Suite à un appel d'offre, l'entretien des arbres, arbustes et rosiers sera effectué l'année prochaine par l'entreprise Chartier. Le terrain situé à l'arrière du bâtiment communal rue des Vignes va être nettoyé et engazonné.

Pour des raisons économiques, le conseil municipal n'a pas retenu l'usage de moyen alternatif pour l'entretien des espaces verts pour 2017. La réflexion sera poursuivie. Un essai est engagé sur le terrain situé à l'arrière de la mairie par l'utilisation d'herbicide biocide.

Centre des finances publiques de Pithiviers

Depuis le 6 décembre dernier, un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est mis en place au sein du service des impôts des particuliers et de celui des entreprises. Pour en bénéficier, vous devrez prendre rendez-vous sur le site impots.gouv.fr (rubrique contact), par téléphone (02.38.79.50.50) ou au guichet.

La trésorerie d'Outarville sera définitivement fermé au public le mardi 20 décembre prochain à 12h30.



Châtillon-le-Roi Infos

Voici déjà la fin de l'année 2016. Vous trouverez dans ce numéro les différentes manifestations annonçant les fêtes de fin d'année : l'arbre de Noël et le goûter offert aux aînés de la commune organisés respectivement avec l'ASCC et le CCAS.

Ce numéro sera par ailleurs essentiellement consacré aux messages de prévention transmis par les services de l'Etat.

Enfin, les dernières décisions du conseil municipal relatives à l'entretien des espaces verts vous seront présentées.

Passage du Loiret en risque élevé pour l'influenza aviaire

Des cas d'influenza aviaire ont été récemment détectés dans quelques élevages en France. Ce sont les oiseaux migrateurs arrivant de l'Est de l'Europe qui sont porteurs du virus. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation en France et dans plusieurs pays d'Europe et par la dynamique de la propagation du virus, le niveau de risque vis-à-vis de la maladie a été relevé au niveau « élevé ».

Aussi, ce risque entraîne la mise en place de mesure de protection, à savoir **l'obligation de confinement ou de pose de filet** permettant d'empêcher le contact avec les oiseaux sauvages pour **toutes les basses-cours** (sans dérogations possibles).

D'autres mesures sont à respecter pour les élevages commerciaux et les lâchers de gibiers à plumes reprises sur la page d'accueil du site de votre commune.

Samedi 3 décembre

L'ASCC nous a convié à l'arbre de Noël. Au programme magie, visite du Père Noël et goûter.



Mercredi 14 décembre

Invités par le CCAS, les aînés se sont retrouvés pour participer à un loto et partager la galette..



Pensez à visiter le site de la commune pour retrouver plus de photos.

MA JDC SUR MOBILE VOTRE JDC EN UN CLIC

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

MENTIONS OBLIGATOIRES ET CONTACTS AU DOS

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO) POUR COMPRENDRE

MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

LE MONOXYDE DE CARBONE EST UN GAZ TOXIQUE.
En région Centre-Val de Loire, en 2014, 106 personnes ont été intoxiquées de manière accidentelle par du monoxyde de carbone. Deux en sont décédées et 44 ont été hospitalisées. Les intoxications dans l'habitat représentaient 80 % des cas. Le monoxyde de carbone peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- ▶ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement ;
- ▶ Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : ne les installez pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave ;
- ▶ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ▶ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- ▶ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

EN SAVOIR PLUS :

www.prevention-maison.fr > SANTÉ PUBLIQUE FRANCE
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr > AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE